

Module synthèse vocale By-alarm Plus, envoi automatique des communications, alarmes, pannes ou anomalies à travers des messages pré-enregistrés et déjà mémorisés, autorisation utilisateur pour fonction commandes, langue Français

Le dispositif, installé à l'intérieur de la centrale 03800, 03801 et 03802, permet d'envoyer automatiquement et à n'importe quel numéro de téléphone, toutes les signalisations d'alarme, de panne et d'anomalie sous forme de messages pré-enregistrés et déjà mémorisés sur la centrale.

INSTALLATION

1. Couper l'alimentation de la centrale.
2. Introduire la carte dans le connecteur VOICE CARD en respectant le sens d'enclenchement.
3. Remettre la centrale sous tension.
4. Procéder à la configuration à l'aide du logiciel By-alarm Plus Manager.

CONFIGURATION

Pour tous les détails, consulter les manuels d'installation du système By-Alarm Plus et du logiciel By-alarm Plus Manager.

CONSIGNES D'INSTALLATION

L'installation et la configuration doivent être réalisées par des techniciens qualifiés, conformément aux dispositions qui régissent l'installation du matériel électrique en vigueur dans le pays concerné.

CARACTÉRISTIQUES

- Consommation de courant : 20 mA
- Température de fonctionnement : de -10 à +40 °C
- Indice de sécurité : 3
- Classe d'isolation : II
- Dimensions (L x H x P) : 80 x 126 x 127 mm
- Poids : 106 g

CONFORMITÉ AUX NORMES.

Directive CEM. Directive RoHS Normes EN 50131-3, EN 50130-4, EN 50130-5, EN 55032. Règlement REACH (EU) n° 1907/2006 – art.33. Le produit pourrait contenir des traces de plomb.

DEEE - Informations destinées aux utilisateurs
 Le pictogramme de la poubelle barrée apposé sur l'appareil ou sur l'emballage indique que le produit doit être séparé des autres déchets à la fin de son cycle de vie. L'utilisateur devra confier l'appareil à un centre municipal de tri sélectif des déchets électroniques et électrotechniques. Outre la gestion autonome, le détenteur pourra également confier gratuitement l'appareil qu'il veut mettre au rebut à un distributeur au moment de l'achat d'un nouvel appareil aux caractéristiques équivalentes. Les distributeurs de matériel électronique disposant d'une surface de vente supérieure à 400 m² retirent les produits électroniques arrivés à la fin de leur cycle de vie à titre gratuit, sans obligation d'achat, à condition que les dimensions de l'appareil ne dépassent pas 25 cm. La collecte sélective visant à recycler l'appareil, à le retraiter et à l'éliminer en respectant l'environnement, contribue à éviter la pollution du milieu et ses effets sur la santé et favorise la réutilisation des matériaux qui le composent.

